

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 À MILHARS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	32	35

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Patricia Marty pouvoir à M. Patrick Delaume ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Sarah Turquety pouvoir à Delphine Pinczon Du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, Mme Stéphanie Chabbal, M. Benoît Ourliac, Mme Geneviève Pellat.

D93-2026 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE VOIRIE

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11 et suivants ;
- Vu le budget primitif 2026 du Budget Annexe Voirie adopté par délibération du Conseil communautaire ;
- Considérant la nécessité d'intégrer une opération complémentaire de travaux sur la commune de Salles ;
- Considérant que cette modification entraîne une augmentation des crédits d'investissement de 7 850 € ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : + 7 850 €

Recettes :

- Chapitre 13 - Subventions d'investissement : + 6 562 €
- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : + 1 288 €

ADOpte la décision modificative n°1 du Budget Annexe Voirie ;

Autorise le Président à effectuer toutes opérations comptables nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT